

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada See herein for bid submission instructions/
Voir la présente pour les instructions sur la présentation d-une soumission
NA
Ontario

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services / Travaux publics et services gouvernementaux
Kingston Procurement
Des Acquisitions Kingston
86 Clarence Street, 2nd floor
Kingston
Ontario
K7L 1X3

<b>Title - Sujet</b> ordinateur portatif bureaux bureaux avec un espace d'entreposage intégré pour les ordinateurs portables				
Solicitation No N° de l'invitation Da		Date	te	
W6795-21CW12/A		2020	)-12-21	
Client Reference No N° de re W6795-21-CW12	éférence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$KIN-519-8243	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	N° VME	
KIN-0-54243 (519)				
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd f	in	
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Tir	ne ES	Τ	
on - le 2021-01-08	Heure Normale du l'	Est Hi	NE	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur	
Choquette, Herb			kin519	
Telephone No N° de télépho	ne		No N° de FAX	
(613) 449-8446 ( )		(613	) 545-8067	
Destination - of Goods, Service				
Destination - des biens, servic Department of National Defenc				
Petawawa, ON	C			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee	
See Herein – Voir ci-inclus		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

TABLE	DES MATIÈRES	
PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 1.2 1.3 1.4	INTRODUCTION	2 2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 2.2 2.3 2.4 2.5	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES  PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS  DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.  LOIS APPLICABLES  PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	3 3
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
4.1 4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	6
	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	37
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
PARTIE	7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	10
	BESOIN	1010111212131313
	E « A », BESOINE « A », BESOIN	
	E C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
	E D, INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CERTIFICATION	

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
Partie 3	Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
Partie 7	Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, et les instruments de paiement électronique.

## 1.2 Sommaire

Le ministère de la Défense nationale (MDN), BFC Petawawa requiert équipent comme précisé à l'article 6,2 des clauses du contrat subséquent.

# 1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

# 1.4 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions a besoin aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

 $\label{eq:file_No.-Normalization} File \mbox{ No. - No du dossier } KIN-0-54243$ 

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u>, (2020-05-28), Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

#### Unité de réception des soumissions de la région de l'Ontario de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postel seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel à l'adresse suivante: TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

**Remarque :** Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

#### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

# 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des délais stricts sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées.

## Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

**3.1.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec Annexe B, base de paiement.

## 3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

# 3.1.3 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation financière

## 4.1.1.1 Critères financiers obligatoires

Toute soumission qui ne respecte pas les critères financiers obligatoires suivants sera jugée non recevable, et sera mise de côté définitivement:

- a) Les soumissions ne doivent pas contenir de modifications à l'annexe B Base de paiement, autres que les informations portant sur le modèle et le fabricant de l'articles, et le prix de unité ferme du soumissionnaire pour l'articles. Les soumissionnaires doivent fournir dans leur soumission les informations portant sur le modèle et le fabricant, et le prix de unité ferme, de l'articles.
- b) Les soumissions ne doivent pas contenir de conditions ou des restrictions.
- c) Les prix doivent être fermes en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, et ne doivent pas être indexés ou liés à un facteur d'indexation.
- d) Les prix doivent être indiqués pour tous les articles tels qu'ils figurent dans la base de tarification. Si le soumissionnaire laisse un prix en blanc, le Canada considérera qu'il a inscrit « 0,00 \$ » à des fins de l'évaluation et pourra demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est, en fait, de 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix dans le cadre de cette confirmation. Tout soumissionnaire qui ne confirme pas que le prix d'un article laissé en blanc est de 0,00 \$ sera déclaré non recevable.

## 4.1.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables exclues, rendu droits acquittés, droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

Le prix unitaire ferme du soumissionnaire sera multiplié par la quantité pour obtenir le prix unitaire ferme calculé.

Le prix évalué, utilisé pour déterminer le moins-disant, correspondra à la somme des prix calculés de l'annexe B.

## 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique et financière obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

# 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ W6795-21CW12 \ /A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ W6795-21-CW12 \end{array}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

# 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## PARTIE 7 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

#### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 7.2.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 7.3 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité

#### 7.4 Durée du contrat

## 7.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2023

#### 7.4.2 Date de livraison

Les articles de base d'établissement des prix « A » de l'annexe «B», Base de paiement, doivent être reçus au plus tard le 31er mars 2021.

## 7.4.2.1 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat : Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) BFC Petawawa.

# 7.4.3 Biens et(ou) services optionnels

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 7.5 Responsables

## 7.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Herb Choquette Titre: Chef d'équipe

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 86, rue Clarence, 2e etage

Kingston, Ontario, K7L 1X3

Téléphone: 613-449-8446

Courriel: Herb.Choquette@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 7.5.2 Chargé de projet

Nom .

Le chargé de projet pour le contrat est : [Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le Canada insérera l'information correspondante à l'attribution du contrat.]

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

**7.5.3 Représentant de l'entrepreneur** [Remarque à l'intention des soumissionnaires : Veuillez fournir les renseignements demandés.]

NOIII	
Titre :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	_
Numéro d'entreprise – approvisionnement:	

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.6 Paiement

## 7.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé(s) dans l'annexe B selon un montant total de \_\_\_\_\_\$ [Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le Canada insérera le montant à l'attribution du contrat.] Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 7.6.2 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

## 7.6.3 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger (le cas échéant)

Clause du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

#### 7.6.4 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

**7.6.5** Paiement électronique de factures – contrat [Note aux soumissionnaires: le Canada insérera l'information à date d'attribution du contrat]

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement).

#### 7.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 7.8 Attestations et renseignements supplémentaires

## 7.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# 7.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 7.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel ;
- c) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence ;
- d) les conditions générales supplémentaires 4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence ;
- e) les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- f) I'Annexe « A », Besoin;
- g) I'Annexe « B », Base de paiement;
- h) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ [Remarque à l'intention des soumissionnaires : Le Canada insérera l'information correspondante à l'attribution du contrat.]

#### 7.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2018-06-21), Appareillage électrique Clause du *Guide des CCUA* A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

Clause du Guide des CCUA D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement

## 7.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## 7.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **ANNEXE « A », BESOIN**

# Champ d'application

#### 1.1 Contexte

Le MDN a besoin de 48 bureaux avec un espace d'entreposage intégré pour les ordinateurs portables. Les postes de travail/bureaux actuellement utilisés ne permettent pas l'entreposage intégré, ce qui rend l'utilisation en classe difficile lorsque les systèmes informatiques ne sont pas nécessaires. L'entreposage intégré des ordinateurs portables permettra de passer facilement du laboratoire d'informatique à une salle de classe classique sans qu'il soit nécessaire de débrancher les systèmes informatiques.

# 2.0 Exigences

- 2.1 Les dimensions du bureau ne doivent pas dépasser 60" L x 26" P x 28" H;
- 2.2 Le bureau doit être construit en bois laminé d'une épaisseur minimale de 1" (MDF ou panneaux de particules agglomérées acceptables);
- 2.4 Le dessus de bureau ne doit pas avoir de surplomb sur les bords gauche et droit;
- 2.5 Total de 12 pupitres par salle de classe, soit 48 pupitres au total;
  - 2.5.1 Chaque salle de classe sera configurée en 4 rangées de 3 pupitres chacune;
- 2.6 Chaque bureau doit avoir 2 compartiments pour ordinateurs portables;
- 2.6.1 Chaque compartiment pour ordinateur portable doit mesurer au minimum 16"  $L \times 14,5$ "  $L \times 2,5$ " H;
  - 2.6.2 Le compartiment pour ordinateur portable doit être monté sous le bureau;
  - 2.6.3 Le compartiment pour ordinateur portable doit s'ouvrir vers le haut par le haut du bureau et permettre l'utilisation de l'ordinateur portable;
- 2.6.4 Le compartiment pour ordinateur portable doit offrir une surface de bureau plane lorsqu'il est fermé;
  - 2.6.5 Lorsque le compartiment pour ordinateur portable est fermé, il doit permettre à l'ordinateur de rester branché à la prise de courant et à la connexion RJ45.
- 2.7 Chaque bureau doit disposer d'un système intégré de gestion de l'alimentation, des données et des fils, notamment :
  - 2.7.1 Chaque bureau doit disposer de 4 prises 120VAC (même circuit);
  - 2.7.2 Chaque bureau doit disposer de 4 ports RJ45 en ligne (F/F);

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 2.7.3 Système de gestion de l'alimentation pour connecter tous les bureaux de la rangée avec au moins un câble de 10' 120VAC à brancher sur une prise murale fournissant l'alimentation au système à l'extrémité gauche ou droite de la rangée;
- 2.7.4 Œillets de gestion des fils à gauche et à droite du bureau.

#### 3.0 Produits livrables

- 3.1 Le travail du fournisseur doit comprendre les exigences suivantes :
  - 3.1.1 Se procurer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du travail;
  - 3.1.2 Fournir à l'AT des options, y compris, mais sans s'y limiter, la couleur, la taille spécifique, etc.
  - 3.1.3 Livraison et installation du produit fini au CC-125 Garnison Petawawa.
- 3.2 Le fournisseur est responsable de la nourriture, du logement et du transport de son personnel.

## 4.0 Produits livrables du MDN

- 4.1 Le MDN est responsable de ce qui suit :
  - 4.1.1 Faciliter l'accès au bâtiment CC-125.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur  $kin 519 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$ 

## ANNEXE « B », BASE DE PAIEMENT

**Note aux soumissionnaires :** Les soumissionnaires doivent fournir l'information sur le fabricant et le modèle ainsi que le prix unitaire ferme des articles figurant dans leur soumission. Ce texte ne figurera pas dans le contrat subséquent.

#### **Pricing:**

Les prix indiqués aux présentes sont fermes et tout compris en dollars canadiens, Incoterms 2000, rendu droits acquittés au (BFC Petawawa), y compris les droits de douane et les taxes d'accise du Caanda, TVH en sus. La TVH ne doit pas être comprise dans le prix ci-dessous et sera indiquée comme un élément séparé sur toutes les factures.

#### Périodes de tarification :

année 1: 1 janvier 2021 to 31 mars 2022 Year 2: 1 avril 2022 to 31 mars 2023

## Frais de déplacement et de subsistance - Directive sur les voyages du Conseil national mixte

L'entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou) les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et à l'utilisation d'un véhicule privé qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés ». Le Canada ne versera à l'entrepreneur aucune indemnité de faux frais pour les voyages autorisés.

Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement

Amd. No. - N° de la modif. File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

W6795-21-CW12 KIN-0-54243

Base d'établissement des prix « A », pour la livraison et l'installation d'ici au 31 mars 2021

N° d'article	Description	Quantité	Prix unitaire ferme
1	Fournir et installer des bureaux avec un espace d'entreposage intégré pour les ordinateurs portables décrits à l'annexe « A », Besoin.  Fabricant :  Modèle :	48	\$ chacun

# BASE D'ÉTABLISSEMENT des prix « B », LES BIENS FACULTATIFS ET DES SERVICES

Ces biens et services doit être autorisée par une modification du contrat par l'autorité contractante.

Item #	Description	Quantity	Firm Unit Price Year 1	Firm Unit Price Year 2
1	Fournir et installer des bureaux avec un espace d'entreposage intégré pour les ordinateurs portables décrits à l'annexe « A », Besoin.  Fabricant :	48	\$	\$ chacun

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

## INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(	) Carte d'achat VISA ;
(	) Carte d'achat MasterCard ;
(	) Dépôt direct (national et international) ;
(	) Échange de données informatisées (EDI) ;
(	) Virement télégraphique (international seulement) ;

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier KIN-0-54243

Buyer ID - Id de l'acheteur kin519 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE D, INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE CERTIFICATION

## 1. Conseil d'administration

Conformément à la, <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u>, section 17, les soumissionnaires doivent fournir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les soumissionnaires offrants doivent fournir ces renseignements dans leur soumission.

	Nom de l'administrateur/Titre :		
	Nom de l'administrateur/Titre :		
	Nom de l'administrateur/Titre :		
	Nom de l'administrateur/Titre :		
	Nom de l'administrateur/Titre :		
	Nom de l'administrateur/Titre :		
	Nom de l'administrateur/Titre :		
	Nom de l'administrateur/Titre :		
2. Nun	méro d'entreprise – approvisionnement (NEA)		
	Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnemen		

(NEA) avant l'attribution d'une offre à commande.

Numéro d'entreprise - approvisionnement -

Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à <u>Données d'inscription des fournisseurs</u>. Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.